

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

Objet : Attribution d'une subvention à l'organisme Alliade Habitat pour l'acquisition de cinq logements

Rapporteur : Louis PALAZON

Au 70 avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi-Lune (résidence Le Seventy), l'organisme Alliade Habitat envisage d'acquérir cinq logements sociaux : deux logements « Prêt Locatif à Usage Social » (PLUS), un logement « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » (PLAI) et deux logements « Prêt Locatif Sociaux » (PLS) sur les 37 logements de la résidence. Il sollicite pour cette opération une subvention de la Ville d'un montant de 4 963 €.

Le coût total de l'opération s'élève à 383 611 €. Le plan de financement prévisionnel établi par le bailleur est le suivant :

Plan de financement prévisionnel	
Subvention Métropole	46 000 €
Subvention Ville sollicitée	4 963 €
Sous-total subventions	50 963 €
Prêt CDC bâti 40 ans	197 854 €
Prêt CDC foncier 60 ans	99 794 €
Prêt action logement	35 000 €
Sous-total prêts	332 648 €
TOTAL	383 611 €

Après étude de ce dossier, il est proposé de verser à l'organisme Alliade Habitat une subvention de 1 000 €.

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 19 octobre 2017, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider le montant de la subvention à verser à l'organisme Alliade Habitat pour l'acquisition de cinq logements.

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

Objet : Attribution de subventions aux associations Le CRAN et l'Unité Vent du Large des Scouts et Guides de France

Rapporteur : Pierre BERGERET

La Ville a reçu en cours d'année deux demandes de subventions de la part d'associations :

1) Demande du CRAN

L'association Le CRAN sollicite en effet le concours financier de la Ville pour le paiement des indemnités d'un stagiaire (cinq mois) dont un des objectifs était de participer à l'organisation de la journée « Fête du sport » (dans le cadre du programme sport santé). Pour rappel, la Ville avait mis à disposition de l'association un bureau et tout le nécessaire (ordinateur, imprimante,...) pour la réalisation des travaux demandés au stagiaire.

2) Demande de l'Unité Vent du Large des Scouts et Guides de France

Cette unité, créée en 2014, a pour objectif d'accueillir des jeunes adultes (17-23 ans) en situation de handicap mental. Dans le cadre de l'organisation de son camp d'été (cinq jours), l'unité Vent du Large des Scouts et Guides de France demande à la Ville une participation financière (700 € sur un budget de 2 170 €).

Au budget primitif 2017, est inscrit un crédit de 686 500 € pour les subventions aux associations (compte 6574). Après déduction des subventions déjà attribuées par le Conseil municipal en mars et juillet 2017 (633 700 €) et de la participation de la Ville à MASCOT (43 904 € pour 2017), les crédits restants disponibles pour 2017 s'élèvent à 8 896 €.

Après étude des demandes des deux associations, il est proposé de leur allouer les subventions suivantes :

- CRAN : 500 € ;
- Unité Vent du Large des Scouts et Guides de France : 500 €.

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 19 octobre 2017, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider le montant des subventions à verser à l'association Le CRAN et à l'Unité Vent du Large des Scouts et Guides de France.

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

Objet : Renouvellement d'un marché public – Marchés d'assurances passés dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Tassin la Demi-Lune

Rapporteur : Pierre BERGERET

Les marchés d'assurances pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) arrivent à échéance le 31 décembre 2017. Il est ainsi nécessaire de procéder à leur renouvellement.

Le montant des primes d'assurances, pour l'ensemble des lots, dépasse le seuil de procédure formalisée (209 000€ H.T.). Ainsi, une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, a été lancée pour le renouvellement de ces marchés, par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 21 septembre 2017, publié le 23 septembre 2017 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et le 26 septembre 2017 au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.).

Pour rappel, les titulaires des marchés pour la Ville sont :

- SMACL (lot n°1: Assurance de dommages aux biens et risques annexes, lot n°2: Assurance des responsabilités et risques annexes et lot n° 3: Assurance des véhicules et des risques annexes) ;
- PNAS avec AREAS DOMMAGES (lot n°4 : Assurance de la protection juridique et lot n° 5 : Assurance de la protection fonctionnelle des élus et des agents).

Ceux pour le Centre Communal d'Action Sociale sont :

- SARL FORESTIER, GUYARD ET ASSOCIES (lot n° 1: Assurance des dommages aux biens et risques annexes) ;
- PNAS avec AREAS DOMMAGES (lot n° 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes et lot n° 4- Assurance protection juridique) ;
- SMACL (lot n° 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes).

Pour information, les crédits consommés en 2015, 2016 et 2017 sont les suivants :

<i>Total Budgets Ville et CCAS</i>	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Assurance dommages aux biens et risques annexes	51 748 €	54 321 €	54 467 €
Assurance des responsabilités et risques annexes	8 631 €	8 894 €	8 631 €
Assurance des véhicules et risques annexes	17 029 €	16 712 €	18 189 €
Assurance protection juridique de la collectivité	1 248 €	1 274 €	1 297 €
Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus	520 €	531 €	540 €
TOTAL	79 176 €	81 731 €	83 123 €
Dont Ville	68 048 €	72 288 €	72 387 €
Dont C.C.A.S.	11 128 €	9 443 €	10 736 €

Il est prévu que les nouveaux marchés soient conclus pour une période ferme de quatre ans allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les prestations d'assurance incluses dans ce contrat sont les suivantes :

- ✓ LOT N°1 – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;
- ✓ LOT N°2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes ;
- ✓ LOT N°3 – Assurance des véhicules et des risques annexes ;
- ✓ LOT N°4 – Assurance de la protection juridique de la collectivité ;
- ✓ LOT N°5 – Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Les critères de jugement des offres, pour les lots n° 1 à 5, ainsi que leurs pondérations sont les suivants :

- Prix des prestations : 45 %
- Valeur technique : 55 %

Pour le lot n°1 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45%
2-Valeur technique	55%
<i>Critère « Valeur technique » décomposé en plusieurs sous-critères :</i>	
2.1- Biens assurés	
2.2- Evènements garantis	
2.3- Montant des garanties	
2.4- Méthode d'indemnisation	
2.5- Franchise	

Pour le lot n°2 - Assurance des responsabilités et des risques annexes :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45%
2-Valeur technique	55%
<i>Critère « Valeur technique » décomposé en plusieurs sous-critères :</i>	
2.1- Structure du contrat	
2.2- Etendue des garanties	
2.3- Montant des garanties	
2.4 - Franchise	

Pour le lot n°3 - Assurance des véhicules et des risques annexes :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45%
2-Valeur technique	55%
<i>Critère « Valeur technique » décomposé en plusieurs sous-critères :</i>	
2.1- Véhicules assurés	
2.2- Garanties accordées	
2.3- Garanties annexes	
2.4- Gestion du contrat	
2.5- Franchise	

Pour les lots n°4 - Assurance de la protection juridique de la collectivité et n°5 - Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45%
2-Valeur technique	55%
<i>Critère « Valeur technique » décomposé en plusieurs sous-critères :</i>	
2.1- Etendue des garanties	
2.2- Montant des garanties	
2.3- Seuil d'intervention	

Huit plis ont été reçus dans les délais impartis (avant les date et heure limites de réception des plis fixées au vendredi 03/11/2017 à 12h00) : MAIF, SMACL, ASSUR MA, PNAS, AGENCE MARTIN, SOFAXIS, BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE et GROUPAMA RHONE-ALPES / AUVERGNE.

Aucun pli n'a été remis hors délais.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le vendredi 17/11/2017, ont pris connaissance de l'analyse des candidatures remises.

Au vu de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'accepter l'ensemble des candidatures reçues.

Lors de cette même réunion du vendredi 17/11/2017, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont pris connaissance de l'analyse des offres effectuée et du classement des offres en découlant et ont décidé de retenir :

- Pour le lot n°1, l'offre de l'entreprise GROUPAMA RHONE-ALPES / AUVERGNE classée en 1^{ère} position pour un montant de 13 364€ TTC / an (primes Ville et CCAS cumulées) ;
- Pour le lot n°2, l'offre du groupement d'entreprises PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS) / AREAS DOMMAGES classée en 1^{ère} position pour un montant de 4 965€ TTC / an (primes Ville et CCAS cumulées) ;
- Pour le lot n°3, l'offre du groupement d'entreprises BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE / GEFION INSURANCE classée en 1^{ère} position pour un montant de 7 775€ TTC / an (primes Ville et CCAS cumulées) ;
- Pour le lot n°4, l'offre de l'entreprise SMACL classée en 1^{ère} position pour un montant de 3 555€ TTC / an (primes Ville et CCAS cumulées) ;
- Pour le lot n°5, l'offre de l'entreprise SMACL classée en 1^{ère} position pour un montant de 5 518€ TTC / an (primes Ville et CCAS cumulées).

La renégociation de ces marchés, tenant compte de la sinistralité récente de la Ville et du CCAS, permet de réaliser plus de 45 000 € d'économies.

Ceci exposé, après avis favorable rendu à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 19 octobre 2017, et, au vu de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 novembre 2017, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider l'attribution de ces marchés et autoriser ensuite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette consultation.

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le CRAN Section Tennis

Rapporteur : Jacques BLANCHIN

La Ville soutient depuis de nombreuses années l'association sportive Le CRAN en mettant à disposition des équipements sportifs, notamment quatre courts de tennis du stade du Sauze à la section Tennis.

A la demande du club, la Ville a engagé des travaux de couverture de deux de ces terrains afin de faciliter la pratique du tennis en période hivernale. Aujourd'hui, suite au prononcé d'un référé suspensif des travaux engagés, les deux terrains sont indisponibles.

Pour faire face à cette difficulté, la Ville a engagé tous les moyens dont elle disposait afin de trouver des solutions en concertation avec la Ligue de tennis, les communes voisines et le club. Des solutions provisoires se profilent avec la mise à disposition gratuite ou payante de courts de tennis dans les communes environnantes qui apportent leur aide à la Ville (Grézieu-la-Varenne, Marcy l'Etoile et La Tour de Salvagny). Quelles que soient les solutions que l'association choisira, elle devra supporter des frais imprévus (location, transport,...), dans l'attente d'une solution sur site.

L'association sollicite ainsi une subvention exceptionnelle pour pouvoir assurer dans des conditions plus favorables l'enseignement adultes et les différentes rencontres de championnat pour les équipes engagées.

Considérant le nombre d'adhérents actuellement dans l'association, les deux courts restants à disposition au stade du Sauze et le ratio d'utilisation d'un court de tennis pour 85 pratiquants, il est proposé d'attribuer une aide d'un montant de 18 000 € pour la période de novembre 2017 à avril 2018 selon le calendrier suivant :

- 6 000 € en 2017 (novembre et décembre) ;
- Le solde en 2018, soit 12 000 € versés en deux fois (février et avril 2018).

Sous réserve de la production des pièces justificatives (frais de location de courts de tennis ou autres dépenses en lien avec l'indisponibilité des courts), dans la limite des dépenses engagées par l'association pour faire face à l'indisponibilité des courts.

Compte tenu que les crédits restants disponibles pour les subventions aux associations (compte 6574) s'établissent pour 2017 à 8 896 € (7 796 € après déduction des deux subventions en cours d'examen lors de ce même Conseil municipal), la Ville est en capacité d'apporter son soutien financier à l'association Le CRAN Section Tennis.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer une subvention exceptionnelle de 18 000 € à l'association Le CRAN Section Tennis, dont 6 000 € sur l'exercice 2017 et le solde sur 2018.